

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Viva Sol**
- **Code du produit 8683/7.00**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie PW** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit**
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Blanchisserie
Détergent
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
SEITZ GmbH
Gutenbergstrasse 1 - 3
65830 Kriftel / Germany
Tel. + 49(0) 6192-9948-0
Fax + 49(0) 6192-9948-99
order@seitz24.com
www.seitz24.com
- **Service chargé des renseignements :**
sds@seitz24.com
Pas d'envoi de fiches de données de sécurité
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
France: numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
Germany: GIZ-Nord, Göttingen + 49 551 19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

Nom du produit Viva Sol

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de potassium
C6 Alkylglucosid
Propanaminium-1, N-(amino-3 propyl)hydroxy-2
N,N-diméthyl sulfo-3, dérivés N-acyles de coco,
hydroxydes, sels internes

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances identifiées comme étant des perturbateurs endocriniens.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Reg.nr.: 01-2119487136-33-xxxx	hydroxyde de potassium Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: SkinCorr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	≥ 5 – < 20%
---	---	-------------

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

Nom du produit **Viva Sol**

(suite de la page 2)		
CAS: 54549-24-5 EINECS: 259-217-6 Reg.nr.: 01-2119492545-29-xxxx	C6 Alkylglucosid Eye Dam. 1, H318	≥ 3 – < 10%
Reg.nr.: 01-2119970901-34-xxxx	Propanaminium-1, N-(amino-3 propyl)hydroxy-2 N,N-diméthyl sulfo-3, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411	≥ 1 – < 2%
CAS: 101-86-0 EINECS: 202-983-3 Reg.nr.: 01-2119533092-50-xxxx	α-hexylcinnamaldéhyde Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1, H317	≥ 0,025 – < 0,1%

· Règlement (CE) n° 648/2004 - Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
savon, agents de surface amphotères, phosphonates	<5%
parfums (LINALOOL, HEXYL CINNAMAL, LIMONENE, CITRONELLOL, CITRAL), azurants optiques	

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

Apporter des personnes affligées hors de la zone dangereuse. Tenir à l'écart des personnes non protégées.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

Recourir à un traitement médical

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

Nom du produit **Viva Sol**

(suite de la page 3)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
· **Équipement spécial de sécurité :**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veiller à une aération suffisante
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

Nom du produit **Viva Sol**

(suite de la page 4)

- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le récipient d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Protéger contre le gel.
- **Classe de stockage :** 8 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Blanchisserie

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

· DNEL

CAS: 54549-24-5 C6 Alkylgucosid

Dermique	DNEL	595.000 mg/kg bw/day (worker (long term - systemic))
Inhalatoire	DNEL	420 mg/m ³ (worker (long term - systemic))

Propanaminium-1, N-(amino-3 propyl)hydroxy-2 N,N-diméthyl sulfo-3, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes

Dermique	DNEL	6 mg/kg bw/day (worker (long term - systemic))
Inhalatoire	DNEL	21,2 mg/m ³ (worker (long term - systemic))

· PNEC

CAS: 54549-24-5 C6 Alkylgucosid

PNEC	100 mg/l (STP (sewage treatment plant))
	0,018 mg/l (Marine water)
	0,176 mg/l (Freshwater)
PNEC	0,654 mg/kg dw (Soil)
	0,072 mg/kg dw (Sediment (marine water))
	0,722 mg/kg dw (Sediment (freshwater))

Propanaminium-1, N-(amino-3 propyl)hydroxy-2 N,N-diméthyl sulfo-3, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes

PNEC	100 mg/l (STP (sewage treatment plant))
PNEC	0,124 mg/kg dw (Sediment (freshwater))

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

Nom du produit **Viva Sol**

(suite de la page 5)

PNEC	0,75 µg/l (Marine water)
	7,5 µg/l (Freshwater)
PNEC	20,4 µg/kg dw (Soil)
	21,4 µg/kg dw (Intermittent releases) (freshwater)
	12,4 µg/kg dw (Sediment (marine water))

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

- **Protection respiratoire :**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (dépassement des valeurs limites en milieu de travail, la formation d'aérosols).

Filtre combiné AEBK-P2

- **Protection des mains :**

Gants résistant aux liquides alcalins

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

FR

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

Nom du produit Viva Sol

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **État physique** : liquide
- **Couleur** : jaune-brun
- **Odeur** : spécifique au produit
- **Seuil olfactif**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Point de fusion** : non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : non déterminé
- **Inflammabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **supérieure** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Point d'éclair** : non applicable
- **Température d'auto-inflammation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Température de décomposition** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **pH à 20 °C** : ~ 14,0
- **Viscosité** :
- **Viscosité cinématique**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Solubilité**
- **l'eau** : entièrement miscible
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Pression de vapeur** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C**: ~ 1,4 g/cm³ (ISO 2811)
- **Densité relative**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Densité de vapeur**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Densité de vapeur relative** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Caractéristiques des particules** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 9.2 Autres informations

- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles** : néant
- **Gaz inflammables** : néant
- **Aérosols** : néant
- **Gaz comburants** : néant
- **Gaz sous pression** : néant
- **Liquides inflammables** : néant
- **Matières solides inflammables** : néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** : néant
- **Liquides pyrophoriques** : néant
- **Matières solides pyrophoriques** : néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** : néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** : néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

Nom du produit **Viva Sol**

(suite de la page 7)

· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant
· Autres caractéristiques de sécurité	
· Forme :	liquide
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Propriétés comburantes	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
Stable dans les conditions ambiantes normales.
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides
Réactions au contact de certains métaux
Corrode l'aluminium
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Acides
Certains métaux
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	DL50	1.820 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

Oral	DL50	273 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

CAS: 54549-24-5 C6 Alkylglucosid

Oral	DL50	> 2.000 mg/kg (rat)
------	------	---------------------

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

Nom du produit **Viva Sol**

(suite de la page 8)

Dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (lapin)
----------	------	-----------------------

**Propanaminium-1, N-(amino-3 propyl)hydroxy-2
N,N-diméthyl sulfo-3, dérivés N-acyles de coco,
hydroxydes, sels internes**

Oral	DL50	2.950 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat)
----------	------	---------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium

LC50	80 mg/l (poissons) (96 h; Gambusia affinis)
------	---

CAS: 54549-24-5 C6 Alkylgucosid

EC50	> 100 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h; Scenedesmus quadricauda)
------	--

	> 100 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna)
--	--

LC50	> 100 mg/l (poissons) (96 h; Oncorhynchus mykiss)
------	---

NOEC	> 1 – 10 mg/l (crustacés) (21 d; Daphnia)
------	---

**Propanaminium-1, N-(amino-3 propyl)hydroxy-2
N,N-diméthyl sulfo-3, dérivés N-acyles de coco,
hydroxydes, sels internes**

EC50	4 mg/l (crustacés) (48 h; Daphnia magna)
------	--

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

Nom du produit **Viva Sol**

(suite de la page 9)

LC50	2,1 – 2,66 mg/l (poissons) (96 h; Pimephales promelas; OECD 203)
NOEC	0,76 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h; Skeletonema costatum)
ErC50	2,26 mg/l (algues/plantes aquatiques) (72 h; Skeletonema costatum)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet :**
La classification des numéros du code des déchets selon le Catalogue Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

Nom du produit Viva Sol

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN1814
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
· IMDG, IATA	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe	8 (C5) Matières corrosives.
· Étiquette	8
· IMDG, IATA	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG18) Alkalis
· Stowage Category	A
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

Nom du produit **Viva Sol**

(suite de la page 11)

· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

Nom du produit **Viva Sol**

(suite de la page 12)

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Prescriptions nationales :**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

- **Autres indications :** Produit pour un usage professionnel uniquement.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

- **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Toxicité aiguë - voie orale

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- **Date de la version précédente:** 11.11.2022

- **Numéro de la version précédente:** 6.00

- **Acronymes et abréviations:**

DMEL: Derived Minimal Effect Level (REACH)

LL50: Lethal loading, 50%

NOEC: No Observed Effect Concentration

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

EC50: Effective Concentration 50%

EL50: Effect loading, 50%

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

(suite page 14)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.07.2024

Révision: 15.07.2024

Numéro de version 7.00 (remplace la version 6.00)

Nom du produit **Viva Sol**

(suite de la page 13)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR